

40	09/06/2021	BE 0227.581.301	60	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21189.00502	C-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij - Société du Logement de la Région  
bruxelles-capitale**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue Jourdan N°: 45-55 Boîte:

Code postal: 1060 Commune: Saint-Gilles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0227.581.301

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et  
modificatif(s) des statuts. 30-01-2008

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée  
générale du 27-04-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.6, C-cap 6.7.2, C-cap 6.12, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**DELAFAILLE bob**

van perck 48  
1140 Evere  
BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**LIBERT valérie**

vandenbroeck 69  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**CUMPS fabrice**

avenue nellie melba 59  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Vice-président du Conseil d'Administration

**DE PAUW brigitte**

de smet de naeyerlaan 24  
1090 Jette  
BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Président du Conseil d'Administration

**DELBART anne-rosine**

avenue armand huysmans 174/26  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**GISTELINCK myriam**

frontlaan 14  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**GREGOIRE sophie**

rue des glaieuls 34  
1180 Uccle

N°	BE 0227.581.301		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**SAIDI** fatiha

rue virginie plas 15

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat: 26-01-2015

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**FRESON** pascal

chaussée de louvain 861

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**LEPOIVRE** sebastien

rue colonel bourg 156/2

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**MARSO** hicham

godefroid de bouillonstraat 22

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**PIQUET** yannick

rue scarron 11

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**VAN DEN HOVE** quentin

schaarbeekse haardstraat 31

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat: 04-11-2014

Fin de mandat: 20-03-2020

Commissaire du Gouvernement

**LEMAIRE** Michel

avenue lambeau 92/7

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 23-01-2017

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**DOYEN** Hervé

rue Vanderborgh 154

1090 Jette

BELGIQUE

Début de mandat: 23-01-2017

Fin de mandat: 28-04-2020

Administrateur

**RUTTEN** Pierre

employé

N°	BE 0227.581.301		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

Rue des Communes 18  
1470 Genappe  
BELGIQUE

Début de mandat: 21-11-2019

Fin de mandat: 01-04-2020

Commissaire du Gouvernement

**COMER** Beatrijs

Demosthenesstraat 73  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Président du Conseil d'Administration

**JEHOTTE** Raphaël

Avenue Coloniale 9  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat: 04-05-2020

Fin de mandat: 04-05-2026

Vice-président du Conseil d'Administration

**DIERICKX** Ariane

Rue Souveraine 89  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**DMAM** Aissa

Chaussée de Ninove 38/6  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**FARKHOJASTEH** Shadi

Avenue Circulaire 144b/13  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**RESNE** Erdem

Andrée de Jongh 20/3  
1020 Laeken  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**SI M'HAMMED** Ahmed

Rue de Neerpede 287  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**WILLOCQ** Simon

rue de Lessines 24/B  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

N°	BE 0227.581.301		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

**ZAPPALA** Alessandro

Rue de l'Equerre 16  
1140 Evere  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**BALMUKHANOVA** Nazgul

Georges Matheusstraat 5/4  
1210 Saint-Josse-ten-Noode  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**CROECKAERT** Ann

Demosthenesstraat 57  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**LHICHOU** Brahim

Rue du Broeck 8A  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**ROOBROEK** Emeline

Sint Jobsesteenweg 442  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2026

Administrateur

**REZKI** Fatiha

Venelle Champ du Moulin 2/8  
1082 Berchem-Sainte-Agathe  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 04-06-2020

Administrateur

**OPDECAM** Kevin

Fontainasplein straat 6/4  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 20-03-2020

Fin de mandat: 20-03-2023

Commissaire du Gouvernement

**BODSON** Xavier

Boulevard Guillaume Van Haelen 110  
1190 Forest  
BELGIQUE

Début de mandat: 02-04-2020

Fin de mandat: 01-04-2026

Commissaire du Gouvernement

**GRUPE AUDIT BELGIUM** (b00096)

BE 0434.720.148  
avenue du bourgemestre etienne demunter 5/10  
1090 Jette  
BELGIQUE

N°	BE 0227.581.301		C-cap 2.1
----	-----------------	--	-----------

Début de mandat: 28-04-2020

Fin de mandat: 28-04-2023

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**CLAEYS** werner (a02442)

réviseur d'entreprises

avenue du bourgemestre etienne demunter 5/10

1090 Jette

BELGIQUE

N°	BE 0227.581.301		C-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>135.204.242</u></b>	<b><u>139.927.228</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>1.576.244</b>	<b>300.154</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>112.708.125</b>	<b>118.708.390</b>
Terrains et constructions		22	19.184.702	20.203.090
Installations, machines et outillage		23	1.026.799	1.075.469
Mobilier et matériel roulant		24	949.486	941.636
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	91.547.138	96.488.195
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>20.919.873</b>	<b>20.918.684</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	1.199	10
Participations		280	1.199	10
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	20.918.674	20.918.674
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	20.918.674	20.918.674
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>1.682.931.135</u></b>	<b><u>1.667.623.584</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>1.155.868.677</b>	<b>1.141.100.909</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	1.155.868.677	1.141.100.909
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>100.181.600</b>	<b>67.478.843</b>
Stocks		30/36	53.096.769	20.031.403
Approvisionnements		30/31	18.655	18.655
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35	53.078.114	20.012.748
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	47.084.831	47.447.440
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>403.470.177</b>	<b>434.850.690</b>
Créances commerciales		40	86.278.230	186.016
Autres créances		41	317.191.947	434.664.674
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>23.267.584</b>	<b>23.891.155</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>143.097</b>	<b>301.986</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.818.135.377</b>	<b>1.807.550.812</b>

N°	BE 0227.581.301	C-cap 3.2
----	-----------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>	6.7.1	10/15	<b>691.528.260</b>	<b>682.442.224</b>
Capital		10/11	<b>264.178.560</b>	<b>264.178.560</b>
Capital		10	264.178.560	264.178.560
Capital souscrit		100	264.178.560	264.178.560
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>385.974.671</b>	<b>375.860.985</b>
Réserves indisponibles		130/1	6.900.998	6.395.313
Réserve légale		130	6.900.998	6.395.313
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	6.494.273	6.494.273
Réserves disponibles		133	372.579.400	362.971.399
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		14		
	(+)/(-)			
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>41.375.029</b>	<b>42.402.679</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b>1.798.878</b>	<b>1.795.521</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>1.798.878</b>	<b>1.795.521</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	1.448.878	1.445.521
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	350.000	350.000
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>1.124.808.239</b>	<b>1.123.313.066</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>953.205.296</b>	<b>959.841.825</b>
Dettes financières		170/4	953.205.296	959.841.825
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	44.005.576	45.643.774
Autres emprunts		174	909.199.720	914.198.051
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>169.525.597</b>	<b>161.498.156</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	31.636.529	32.890.656
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	8.563.724	10.569.767
Fournisseurs		440/4	8.563.724	10.569.767
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.416.908	1.387.805
Impôts		450/3	487.600	484.767
Rémunérations et charges sociales		454/9	929.308	903.038
Autres dettes		47/48	127.908.436	116.649.928
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>2.077.346</b>	<b>1.973.085</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.818.135.377</b>	<b>1.807.550.811</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>24.291.273</b>	<b>23.203.678</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	7.775.982	7.589.618
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	16.515.291	15.614.060
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>25.678.004</b>	<b>26.508.539</b>
Approvisionnements et marchandises		60	0	42.660
Achats		600/8	33.071.552	777.629
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-33.071.552	-734.969
Services et biens divers		61	2.633.771	3.325.861
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	12.840.863	11.653.754
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.558.800	6.472.509
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	3.357	1.448
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	3.641.213	5.012.307
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-1.386.731</b>	<b>-3.304.861</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>19.135.717</b>	<b>18.392.078</b>
Produits financiers récurrents		75	19.135.717	18.392.078
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	15.911.899	15.300.733
Autres produits financiers	6.11	752/9	3.223.818	3.091.345
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>7.479.016</b>	<b>7.283.363</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	7.479.016	7.283.363
Charges des dettes		650	7.472.447	7.282.050
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	6.569	1.313
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>10.269.970</b>	<b>7.803.854</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.13	67/77	<b>156.284</b>	<b>415.063</b>
Impôts		670/3	156.284	415.063
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>10.113.686</b>	<b>7.388.791</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>10.113.686</b>	<b>7.388.791</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>10.113.686</b>	<b>7.388.791</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	10.113.686	7.388.791
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2	<b>10.113.686</b>	<b>7.388.791</b>
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	505.685	369.440
aux autres réserves		6921	9.608.001	7.019.351
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14		
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXX	902.675
8022	1.548.386	
8032		
8042		
8052	2.451.061	
8122P	XXXXXXXXXXX	602.521
8072	272.296	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	874.817	
211	1.576.244	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>33.520.836</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>33.520.836</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	<b>13.317.746</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	1.018.388	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>14.336.134</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b>19.184.702</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.450.736</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	67.136	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>2.517.872</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.375.267</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	115.806	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>1.491.073</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b>1.026.799</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXXXX	<b>1.450.818</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	219.103	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>1.669.921</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXXXX	<b>509.182</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	211.253	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>720.435</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>949.486</b>	

N°	BE 0227.581.301	C-cap 6.3.5
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	XXXXXXXXXXXX	<b>132.989.141</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	<b>132.989.141</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	XXXXXXXXXXXX	<b>36.500.946</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	4.941.057	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	<b>41.442.003</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	26	<b>91.547.138</b>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
**ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	10
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361	1.189	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	1.199	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	1.199	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**
**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
**Plus-values au terme de l'exercice**
**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**
**Réductions de valeur au terme de l'exercice**
**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**
**Montants non appelés au terme de l'exercice**
**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

**Montants non appelés au terme de l'exercice**
**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**
**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**
**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**
**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**
**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU**
**TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
853P	XXXXXXXXXX	
8543		
8553		
284		
285/8P	XXXXXXXXXX	<b>20.918.674</b>
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
285/8	<b>20.918.674</b>	
8653		

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**
**ETAT DU CAPITAL**
**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	264.178.560
100	264.178.560	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	1.065.691
8703	XXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition  
 Nombre de parts  
 Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
 Nombre de parts détenues par la société elle-même  
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	BE 0227.581.301		C-cap 6.7.1
----	-----------------	--	-------------

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

N°	BE 0227.581.301		C-cap 6.8
----	-----------------	--	-----------

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Fonds de prévoyance sociale

Exercice
350.000

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**
**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**
**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	31.636.529
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	1.638.198
Autres emprunts	8851	29.998.331
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>42</b>	<b>31.636.529</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	155.530.922
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	7.032.374
Autres emprunts	8852	148.498.548
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>155.530.922</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	797.674.374
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	36.973.202
Autres emprunts	8853	760.701.172
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	<b>797.674.374</b>

**DETTES GARANTIES**
**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	45.643.774
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	45.643.774
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	<b>9061</b>	<b>45.643.774</b>

N°	BE 0227.581.301	C-cap 6.9
----	-----------------	-----------

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société</b>	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

<b>Impôts</b>	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
<b>Rémunérations et charges sociales</b>	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	487.600
450	
9076	
9077	929.308

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

<b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b>	
Charges/Intérêts à imputer	

Exercice
2.077.345

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	16.440.750	15.361.149
9086	163	155
9087	155	147
9088	237.523	204.696
620	8.776.123	7.853.061
621	3.352.844	3.037.427
622	59.534	56.491
623	652.362	706.775
624		
635	(+)/(-)	
9110	368.795	
9111		
9112		
9113	368.795	
9115	3.357	1.448
9116		
640	438.532	615.327
641/8	3.202.681	4.396.980
9096		
9097		
9098		
617		

### CHARGES D'EXPLOITATION

#### Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

#### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

#### Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

#### Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

#### Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

#### Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

#### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

## RÉSULTATS FINANCIERS

### PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.179.050	2.147.067
9126	1.044.767	944.278
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

### CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

#### Amortissement des frais d'émission d'emprunts

#### Intérêts portés à l'actif

#### Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

#### Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

#### Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés  
 Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
 Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés  
 Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	<b>156.284</b>
9135	156.284
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

Latences actives  
 Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
 Autres latences actives

Latences passives  
 Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	36.624.231
9142	36.624.231
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)  
 Par la société

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel  
 Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	305.995	58.691
9146	4.181.332	5.861.047
9147	2.409.760	2.386.252
9148	367.156	372.360

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**
**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**
**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**GARANTIES RÉELLES**
**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**
**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

N°	BE 0227.581.301	C-cap 6.14
----	-----------------	------------

## ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

### MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

## ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

## MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

- 1) projets PRL financés avec garantie régionale
- 2) cautions constituées au profit de la SLRB (PRL)
- 3) encours sur projets CAO (quadriennaux avec SLRB M-O)
- 4) solde des engagements sur subsides d'investissements plan quadriennal 2002-2021
- 5) solde des engagements sur subsides d'investissements plan logement
- 6) solde des engagements sur subsides d'investissements alliance habitat
- 7) subsides hors investissements non encore versés mais faisant l'objet d'articles inscrits au budget du RBC pour l'exercice 2020
- 8) solde des engagements sur avances d'investissements plan quadriennal 2002-2021
- 9) terrains en droit de superficie Plan Logement (P.M.)
- 10) Encours sur dépenses de conso finale (code 1)
- 11) Encours sur sub d'exploitation et trsf (code 3)
- 12) Encours sur trsf en capital (code 5)
- 13) Encours sur investissements (code 7)
- 14) Encours sur octroi crédits (code 8)
- 15) Encours en matière d'amort (code 9)

Exercice
45.643.774
5.660.688
78.979.052
205.210.000
276.950.000
578.120.000
5.280.000
5.690.000
9
1.433.950
1.414.538
1.096.359.524
140.062.240
563.985.801
20.616.681

## RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

## PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1	<b>1.199</b>	<b>10</b>
Participations	280	1.199	10
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances</b>	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
<b>Créances</b>	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
<b>Dettes</b>	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

N°	BE 0227.581.301	C-cap 6.15
----	-----------------	------------

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	34.350
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	16.791
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

N°	BE 0227.581.301	C-cap 6.19
----	-----------------	------------

## Règles d'évaluation

Règles d'évaluation (AR 29.04.2019)

I. Estimation des éléments constitutifs du patrimoine

1. Patrimoine immobilier

Les éléments constitutifs du patrimoine immobilier - terrains, immeubles - sont estimés à leur valeur d'acquisition ou de construction.

Les intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer les immeubles destinés à la location et les domaines militaires sont inclus dans le prix de revient de ces immobilisations.

2. Patrimoine mobilier

Les éléments constitutifs du patrimoine mobilier sont estimés à leur valeur d'acquisition.

3. Autres éléments actifs et passifs du patrimoine

Les éléments constitutifs de l'actif réalisable et du passif exigible, notamment les créances et les dettes, sont repris à leur valeur nominale. Les titres en portefeuille sont repris à leur valeur d'achat.

4. Emprunts

Les emprunts sont repris au passif pour le montant effectivement dû au FADELS selon les tableaux d'amortissements financiers en 66ans.

5. Les crédits budgétaires

Les crédits budgétaires régionaux remboursables sont repris au passif pour le montant effectivement dû à la région de Bruxelles-Capitale selon les tableaux d'amortissements financiers en 66, 33 et 20ans.

II. Mode de calcul et fixation des amortissements, des réserves et des provisions.

A. Des amortissements

L'amortissement des éléments d'actif susceptibles d'usure s'effectue à concurrence de la totalité de leur valeur comptable, telle qu'elle est définie au point I.

Les coefficients annuels sont les suivants:

1. Logiciels l'application et banques de données: 33%

2. Immeubles administratifs: 3%

3. Installation et équipement des immeubles administratifs: 5%

4. Mobilier, matériel, machines de bureau et équipements: 10%

5. Machines électroniques, ordinateurs et renouvellement de l'installation téléphonique: 20%

6. Voitures automobiles: 20%

7. Logements sociaux donnés en location: amortissement par une quotité annuelle égale à l'amortissement des capitaux investis, ou amortissement en 33ans pour les investissements financés par dotation.

8. Domaines militaires: amortissement en 66 ans par une quotité annuelle égale à l'amortissement des capitaux investis.

9. Garages: incorporés aux logements, ils sont amortis en même temps et de la même manière que ceux-ci. Construits "en batterie", ils sont amortis en 20ans, soit un coefficient annuel de 5%

10. Equipement des logements sociaux donnés en location: chauffe-eau, chauffe-bain, cuisinières électriques et réfrigérateurs: 10%

11. Appareils de chauffage électrique des logements sociaux: 5%

12. Ascenseur et installations de chauffage central des logements sociaux: ils sont amortis en 20 ans selon un coefficient annuel de 5%

Des réserves spéciales et autres provisions.

1. Réserve légale et réserve extraordinaire

Le mode de calcul et le montant maximum de ces réserves sont déterminés par les statuts et les dispositions du Code des Sociétés.

2. Réserve constituée par l'excédent d'actif des sociétés immobilières de services public liquidées

Elle est alimentée lors de la liquidation d'une SISP dont l'excédent de l'actif sur le passif n'est pas attribué à une autre SISP, mais repris exceptionnellement par la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

3. Réserve pour reconstruction des immeubles loués

En cas de vente par la SLRB d'immeubles bâtis donnés en location, la plus-value éventuelle - c'est-à-dire la différence entre le prix de vente et le prix de revient comptable - sera portée à ce compte, à l'instar de ce qui se fait dans les SISP. Cette réserve ne peut être alimentée par aucun autre moyen.

4. Fonds de prévoyance sociale

Le Fonds de prévoyance sociale est destiné à permettre à la SLRB de disposer des provisions nécessaires à l'attribution :

\* de secours pécuniaires (intervention à fonds perdus ou prêts récupérables à taux d'intérêts réduit) aux agents qui se trouveraient dans une situation difficile par suite de circonstances exceptionnelles (maladies, décès, etc..).

\* d'avantages sociaux alloués dans un but d'améliorer les rapports entre les membres du personnel et de renforcer les liens de ceux-ci avec l'Institution (chèques-repas, Saint-Nicolas, voyages d'enfants,...).

Le fonds est alimenté par :

\* le produit des intérêts bonifiés sur la partie disponibles placée en dépôt;

\* les remboursements et les intérêts versés par les membres du personnel sur les avances récupérables leur ayant été accordées.

Le Conseil d'administration fixe le plafond de ce fonds et s'engage à le compléter annuellement à charge du compte de résultats.

5. Provisions pour gros entretien et grosses réparations des immeubles loués

Afin d'équilibrer autant que possible les charges d'entretien, il convient de prévoir la constitution d'une provision destinée à couvrir les réparations futures des immeubles donnés en location et appartenant à la SLRB.

Une double règle est d'application:

\* une dotation annuelle minimale de 0,5% du prix de revient;

\* une provision totale minimale de 1,5% du prix de revient.

6. Provisions pour gros entretien et grosses réparations des immeubles administratifs

Les provisions pour gros entretien et grosses réparations des bâtiments administratifs sont alimentées à concurrence de 40% du montant prévu au budget de l'exercice suivant sous la rubrique "Entretien et réparations des locaux". Le montant minimum de ces provisions est fixé à 5% du prix de revient de ces immeubles.

7. Provisions pour gros entretien et grosses réparations des domaines militaires

Ces provisions sont alimentées à concurrence de 60% du montant prévu au budget de l'exercice suivant sous la rubrique "Entretiens et réparations des domaines militaires". Le montant minimum de ces provisions est fixé à 5% du prix de revient de ces immeubles.

8. Provisions pour pécules de vacances

Les provisions pour pécules de vacances sont alimentées annuellement à concurrence du montant calculé par le service du personnel par référence aux exercices précédents.

9. Réductions de valeur relatives aux subsides pour domaines militaires

Les réductions de valeur sur la créance douteuse relatives aux subsides de la Région de Bruxelles-Capitale, pour l'acquisition des domaines militaires, seront actées lorsque toutes les actions judiciaires et autres en la matière seront éteintes et se révéleront défavorables à l'Institution.

## Assemblée Générale Ordinaire de la SLRB du 27 avril 2021

### COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS SLRB POUR L'EXERCICE 2020

#### A. Rapport de gestion

Conformément aux articles 3 :1 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations , le Conseil d'administration a l'honneur de présenter le rapport de sa gestion au cours de l'exercice 2020.

Ce rapport de gestion comporte les commentaires prescrits par la loi en vue d'exposer, d'une manière fidèle, l'évolution des affaires et la situation de la société.

Il fait apparaître clairement la recapitalisation de la SLRB, qui se caractérise par des fonds propres positifs (rubrique du passif) qui s'élèvent à :

**691.022.576 €**

#### Partie I : Les recapitalisations de la SLRB

##### Introduction

L'accord entre l'État fédéral et les Régions prévoyait avant le 31 décembre 2003, une opération obligeant la Société du Logement de la Région bruxelloise à reprendre sa dette active auprès du FADELS. Vu l'importance de la transaction, celle-ci devait être dûment encadrée. Aussi, en vue de minimaliser la charge financière pour la SLRB, la Région devait procéder de 2003 jusqu'en 2007 à des augmentations de capital pour assurer la position financière de la SLRB.

Le détail des augmentations de capital se ventile de la manière suivante :

- Remboursement FADELS	220.661.586 €
- Augmentation Région 2003	7.437.000 €
- Augmentation Région 2004	7.437.000 €
- Dotation supplémentaire SLRB 2004	6.270.000 €
- Augmentation Région 2005	7.437.000 €
- Augmentation Région 2006	7.437.000 €
- Augmentation Région 2007	7.437.000 €
-	-----
- Capital au 31/12/2002	- 264.116.586 €
	61.973 €
	-----
Total :	264.178.559 €



**Ces augmentations de capital répondent aux besoins de la SLRB et honorent les décisions de la Région pour mettre fin au déficit structurel de la SLRB et lui donner les moyens d'une politique dynamique sur le marché locatif social.**

## **Partie II : Commentaires sur les comptes annuels**

### **I. LE BILAN**

#### **a) Le passif**

Comme les exercices précédents, la SLRB a été financée principalement par les crédits budgétaires alloués par la Région de Bruxelles-Capitale.

Rappelons que l'octroi des moyens financiers mis à la disposition de la SLRB est régi par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 octobre 2002, relatif au financement du logement social en Région bruxelloise.

Les crédits d'investissements accordés, par la Région sous forme d'avances budgétaires, depuis 1983, repris dans la rubrique des dettes à plus d'un an, se montent à :

**886.888.118 €**

Conformément à la décision du GRBC du 27/10/2009, un premier emprunt de 50.000.000 € destinés à financer le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'acquisition de logements destinés au marché locatif a été remboursé en 2008 et 2009.

Soulignons qu'un second emprunt de 50.000.000 € a été accordé. Ce dernier sera remboursé selon les modalités décrites dans la note du Gouvernement du 12 février 2009.

Epinglons l'annuité due à la Région, qui s'élève pour l'exercice 2020 à :

**30.237.450 €**

Pour rappel, cette annuité financera le fonds organique du logement social destiné au financement du programme complémentaire d'investissements en faveur des SISP.

De plus, la SLRB rembourse des emprunts (hors Région) dans le cadre du Plan Logement. Ce montant représente le solde des engagements à long terme pour les projets suivants :

PPP-Lennik, Seigneurie et Reyers : **44.005.576 €**

Parmi les sources de financement de la SLRB se retrouvent également les avoirs des SISP déposés en comptes courants auprès de l'Institution et qui sont de :

**142.128.142 €**

En ce qui concerne les opérations du Plan du Logement pour lesquelles la SLRB possède un droit réel, le subside en capital se monte à :

**41.375.029 €**



## b) L'actif

Dans le courant de l'exercice 2017, la SLRB a fait l'acquisition d'un bâtiment administratif complémentaire destiné à la « Maison du Logement » dont le prix d'achat s'élève, tous frais compris, à :

**15.421.125 €**

En ce qui concerne l'activité principale de la SLRB, à savoir le financement des investissements, les prêts accordés aux SISP dans le cadre des crédits budgétaires se sont élevés pour 2020 à :

**68.451.211 €**

En complément des prêts, la SLRB a octroyé des subsides en capital aux SISP pour un montant qui pour l'exercice 2020 s'élevait à :

**52.297.221 €**

- dont dans le cadre du Plan Logement et Alliance Habitat : **14.329.246 €**

Au 31 décembre 2020, les crédits d'investissements octroyés aux SISP sur l'ensemble des types de financement, repris aux créances à plus d'un an s'élèvent à :

**1.060.256.379 €**

Notons la valeur nette comptable des droits réels sur des bâtiments construits dans le cadre du Plan du Logement :

**91.547.138 €**

Un reclassement de la trésorerie de la SLRB placée sur le compte de transit Région/SLRB en créances à court terme a été effectué en fin d'année pour un montant de :

**199.594.558 €**

Par ailleurs, les soldes négatifs en comptes courants des Sociétés immobilières de service public (SISP) totalisent le montant de :

**66.497.607 €**

Les valeurs disponibles s'élèvent pour l'exercice à :

**23.267.584 €**

Cette trésorerie est placée actuellement au C.C.F.B. (Centre de Coordination financière pour la Région de Bruxelles-Capitale) pour optimiser les charges financières de la Région.

Conformément au Code des Sociétés, nous tenons à préciser :

- que la SLRB n'a aucune succursale et que les SISP sont des sociétés totalement indépendantes sous tutelle;
- qu'en vertu de ses statuts, la SLRB n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement ;
- suite au remboursement des dettes du FADELS et aux recapitalisations successives de la Région depuis 2003, la SLRB ne connaît plus de risques financiers liés à ses activités ;
- la position négative de certaines SISP est encadrée par les processus mis en place au niveau des missions de tutelle ou des plans stratégiques locaux ;
- il n'y a pas d'information quant à des événements importants survenus après clôture de



- l'exercice ;
- il y a à titre d'information à mentionner, ayant une influence notable sur le développement de la société, la décision du GRBC du 17 juillet 2008 prévoyant le financement par la SLRB de l'acquisition de 500 logements par le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

## II. COMPTE DE RESULTATS

Les comptes de l'exercice 2020 se soldent par un bénéfice de l'exercice de :

**10.113.686 €**

### a) Résultats d'exploitation

Le chiffre d'affaires est composé principalement des chargements dus par les SISP à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement, et des revenus locatifs divers, pour un total de

**7.775.982 €**

Il faut encore préciser que 50 % des frais d'exploitation sont dus aux charges relatives au personnel, qui sont incompressibles, soit :

**12.840.863 €**

En outre, pour déterminer le résultat d'exploitation, il nous faut tenir compte du montant des différents subsides octroyés aux SISP, qui s'élève à :

- subsides de fonctionnement : **3.186.516 €**
- subsides plan d'investissement (quadriennal bis) : **16.164 €**

Pour information, il importe d'insister que l'article 52 du contrat de gestion entre les SISP et la SLRB prévoit un montant annuel d'incitants au profit des sociétés immobilières de service public.

Pour faire face à l'ensemble de ces coûts d'exploitation, la Région a engagé et liquidé des subsides de cette nature d'un montant de :

**16.440.750 €**

Au total, en tenant compte des frais généraux et des dotations, le résultat d'exploitation est négatif et s'élève à :

**1.386.731 €**

### b) Résultats financiers

De plus, la situation de l'exercice 2020 s'explique par la différence entre :

- produits financiers de la SLRB vis-à-vis des SISP : **14.234.818 €**
- charges financières vis-à-vis de la Région : **- 2.447.708 €**
- solde en faveur de la SLRB : **11.787.110 €**

Il importe de rappeler ici que ce boni en matière de résultats financiers est la conséquence directe du remboursement de la dette historique envers le FADELS.

Les autres produits financiers proviennent :



- de la prise en résultat du subside en capital et en intérêts dans le cadre des projets du Plan Logement ; **3.223.817 €**

Ce dernier montant comprend la récupération des charges financières des projets Lennik, Seigneurie et Reyers relative à la partie subsidiée et a été impacté dans l'allocation Plan Logement tel que prévu dans les décisions du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour la somme de : **1.044.767 €**

Au total, les opérations relatives aux charges et produits financiers, se soldent par un boni : **11.656.700 €**

c) Résultats d'impôt

En 2020, nous remarquons une charge d'impôt de : **156.284 €**

d) Récapitulatif et perspectives

Résultats	* d'exploitation :	- 1.386.731 €
	* financiers :	+ 11.656.700 €
	* d'impôt :	- 156.284 €
		-----
Total du bénéfice de l'exercice à affecter :	+	<b>10.113.686 €</b>

Conformément à l'article 38 des statuts de l'Institution, le montant du bénéfice à affecter à concurrence de :

- 5% à la réserve légale : **505.684 €**
- le solde aux réserves extraordinaires : **9.102.318 €**
- 5% à titre de rémunération du capital **505.684 €**

L'exercice 2020 se termine donc par un bénéfice important au niveau de la SLRB.

En effet, le remboursement des dettes du FADELS, résultat d'une convergence d'intérêts entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et la SLRB, a permis un ensemble d'augmentations de capital pour dynamiser tout le secteur du logement social en Région de Bruxelles-Capitale et asseoir le financement du plan logement portant sur la construction de nouveaux logements dans notre Ville-région.

L'ensemble de ces décisions au niveau financier constitue la meilleure preuve de la volonté affirmée du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de promouvoir le logement social par la mise à disposition au niveau du secteur des moyens nécessaires pour revitaliser nos cités et assurer un cadre de vie de qualité à leurs habitants.

**B. BALANCE DES COMPTES**

La balance des comptes généraux est présentée à l'annexe 1.



## C. COMPTES ANNUELS

Pour tout renseignement complémentaire quant à la présentation des comptes selon le schéma de la Banque Nationale de Belgique, nous invitons les Membres à se référer au document joint aux annexes 2 et 3.

## D. COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET

Ces comptes sont réalisés en vue de répondre aux prescrits de l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (OOBCC) ainsi que ses arrêtés d'exécution. L'exécution du budget est présentée suivant les normes SEC 2010.

Les Membres trouveront à l'annexe 4 la partie budgétaire de la comptabilité de la SLRB.

Ils mettent en évidence :

- le résultat budgétaire SEC (hors codes 8, 9, 0) qui au 31 décembre 2020 s'élève à : **- 19.681.492,96 €**
- le résultat budgétaire de l'année qui au 31 décembre 2020 s'élève à : **-45.245.200,68 €**

Pour Raphaël JEHOTTE,  
Vice-président, Administrateur délégué,  
et par délégation,

Pour Beatrijs COMER,  
Présidente,  
et par délégation,

Yves LEMMENS, Directeur général,

Dorien ROBBEN,  
Directrice générale adjointe

Yves  
Lemmens  
(Signature)

Signature numérique de  
Yves Lemmens  
(Signature)  
Date : 2021.04.17  
10:34:55 +02'00'

Dorien  
Robben  
(Signature)

Signature numérique  
de Dorien Robben  
(Signature)  
Date : 2021.04.18  
22:20:32 +02'00'



## **«SOCIÉTÉ DU LOGEMENT DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE» SA**

**Rapport du commissaire pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2020  
adressé à l'assemblée générale des actionnaires**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE DE «SOCIÉTÉ DU LOGEMENT DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE» SA**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de **«SOCIÉTÉ DU LOGEMENT DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE» SA** (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de **«SOCIÉTÉ DU LOGEMENT DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE» SA** durant 4 exercices consécutifs.

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1.818.135.377 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 10.113.686 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une

anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### ***Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 5° du Code des sociétés et des associations***

Le document suivant, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 5° du Code des sociétés et des associations reprend - tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu - les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission :

- un document indiquant le montant afférent à l'exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics.

#### ***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

#### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- La Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de remise au commissaire et aux actionnaires des pièces requises ainsi que de convocation de l'assemblée générale. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, 19 avril 2021

**«GROUPE AUDIT BELGIUM» SRL**

Commissaire



Représentée par Werner CLAEYS

Réviser d'entreprises

N°	BE 0227.581.301	C-cap 10
----	-----------------	----------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

---

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	137	59	78
Temps partiel	1002	23	4	19
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	155	62	93
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	209.403	92.615	116.788
Temps partiel	1012	28.120	4.416	23.704
Total	1013	237.523	97.031	140.492
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	11.211.261	4.925.965	6.285.296
Temps partiel	1022	1.629.602	261.054	1.368.548
Total	1023	12.840.863	5.187.019	7.653.844
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	147	59	88
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	204.696	85.321	119.375
Frais de personnel	1023	11.653.754	4.660.561	6.993.193
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)**

<b>A la date de clôture de l'exercice</b>	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	147	16	159,7
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	143	16	155,7
Contrat à durée déterminée	111	4	0	4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	61	2	62,7
de niveau primaire	1200	1	0	1
de niveau secondaire	1201	12	0	12
de niveau supérieur non universitaire	1202	9	0	9
de niveau universitaire	1203	39	2	40,7
Femmes	121	86	14	97
de niveau primaire	1210	5	2	6,6
de niveau secondaire	1211	12	2	13,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	20	2	21,6
de niveau universitaire	1213	49	8	55,2
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	2	0	2
Employés	134	145	16	157,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	43	3	45
210	29	2	30,2
211	14	1	14,8
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	35	3	36,6
310	14	0	14
311	21	3	22,6
312			
313			
340	1	0	1
341			
342			
343	34	3	35,6
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	62	5811	93
Nombre d'heures de formation suivies	5802	1.453	5812	2.180
Coût net pour la société	5803	43.590	5813	65.391
dont coût brut directement lié aux formations	58031	43.590	58131	65.391
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	



**slrb-bghm.brussels**   
logement social - sociale huisvesting

**Rapport annuel 2020 de la SLRB  
sur la transparence des rémunérations  
et avantages des mandataires publics bruxellois.**

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation - article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 - Janvier - avril 2020

Nom	Prénom	Numéro national	Rôle linguistique	Adresse
DE PAUW	Brigitte	58081234089	N	De Smet de Naeyerlaan, 24 - 1090 Brussel
CUMPS	Fabrice	69070539184	F	Avenue Nellie Melba, 59 - 1070 Bruxelles
DELBART	Anne-Rosine	68053115686	F	Avenue Armand Huysmans, 174 bte 26 - 1050 Bruxelles
GREGOIRE	Sophie	81110412479	F	Rue des Glaiuels, 34 - 1180 Bruxelles
FRESON	Pascal	71011826910	F	Chaussée de Louvain, 861 - 1140 Bruxelles
LEPOIVRE	Sébastien	82033033325	F	Allées de Provence, 20 - 1140 Bruxelles
PIQUET	Yannick	89082115375	F	Rue Scarron, 11 - 1050 Bruxelles
GISTELINCK	Myriam	81031840895	N	Frontlaan, 14 - 1040 Brussel
LIBERT	Valérie	77070506494	N	Vandenbroeckstraat, 69 - 1050 Brussel
DELAFAILLE	BOB	53042900176	N	Van Perckstraat, 48 - 1140 Brussel
MARSO	Hicham	83052716923	N	Rue Godfroid de Bouillon, 22 - 1210 Bruxelles
SAIDI	Fatiha	61031936279	F	Rue Virginie Plas, 15 - 1140 EVERE
DOYEN	Hervé	56112017590	F	Rue Vanderborcht, 154 - 1090 Bruxelles
LEMAIRE	Michel	43082913749	F	Avenue Lambeau, 92 - 1200 Woluwe-Saint-Lambert
VAN den HOVE	Quentin	76032722993	N	Schaarbeekse Haardstraat, 31 - 1030 Brussel

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation - article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 -Avril à Décembre 2020 - Nouveaux administrateurs

Nom	Prénom	Numéro national	Rôle linguistique	Adresse
COMER	Beatrijs	83060932031	NL	Demosthenesstraat nr.73 - 1070 Anderlecht
JEHOTTE	Raphaël	89122334149	FR	Avenue Coloniale, 9 -1170 Watermael-Boistfort
ZAPPALA	Alessandro	80103114989	FR	Rue de l'Equerre n° 16 - 1140 Evere
REZKI	Fatiha	64081137417	FR	Venelle Champ du Moulin n° 2 - bte 8 -1082 Berchem-Ste_Agathe
SI M'HAMMED	Ahmed	59000090543	FR	Rue de Neerpede, 287- 1070 Anderlecht
DMAM	Aissa	78000117971	FR	Chaussée de Ninove, 38 -bte 006 - 1080 Molenbeek-St-Jean
RESNE	Erdem	80101822119	FR	Andrée de Jongh 20 bte 3 -1020 Laeken
DIERICKX	Ariane	71031708841	FR	Rue Souveraine 89 - 1050 Ixelles
FARKHOJASTEH	Shadi	800620 41033	FR	Avenue Circulaire 144 B - Bte 13 -1180 Uccle
WILLOCQ	Simon	890731411.92	FR	rue de Lessines n° 24 boîte B - 1080 Molenbeek-St-Jean
LHICHOU	Brahim	90092544777	NL	Rue du Broeck 8A - 1070 Anderlecht
BALMUKHANOVA	Nazgul	68041858243	NL	Georges Matheusstraat nr.5 bus 4 - 1210 Sint-Joost-Ten-Node
ROOBROEK	Emeline	93092931456	NL	Sint Jobsesteenweg 442 -1180 Ukkel
CROECKAERT	Ann	71050401632	NL	Demosthenesstraat nr 57 - 1070 Anderlecht
OPDECAM	Kevin	88061926783	NL	Fontainasplein straat 6 bus 4 - Brussel
RUTTEN	Pierre	77040127777	F	Rue des Communes, 18 - 1470 BAISY THY

Nom	Prénom	Type mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré	Mandat non rémunéré	Date de début	Date de fin
DE PAUW	Brigitte	Présidente	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
CUMPS	Fabrice	Vice-Président, administrateur délégué	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
DELBART	Anne-Rosine	Administratrice	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
GREGOIRE	Sophie	Administratrice	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
FRESON	Pascal	Administrateur	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
LEPOIVRE	Sébastien	Administrateur	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
PIQUET	Yannick	Administrateur	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
GISTELINCK	Myriam	Administratrice	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
LIBERT	Valérie	Administratrice	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
DELAFAILLE	BOB	Administrateur	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
MARSO	Hicham	Administrateur	SLRB	OUI		4/11/2014	28/04/2020
SAIDI	Fatiha	Administratrice	SLRB	OUI		26/01/2015	28/04/2020
DOYEN	Hervé	Administrateur	SLRB	OUI		23/01/2017	28/04/2020
LEMAIRE	Michel	Administrateur	SLRB	OUI		23/01/2017	28/04/2020
VAN den HOVE	Quentin	Commissaire du Gouvernement	SLRB	OUI		25/09/2014	20/03/2020
RUTTEN	Pierre	Commissaire du Gouvernement	SLRB	OUI		21/11/2019	

Nom	Prénom	Type mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré	Mandat non rémunéré	Date de début	Date de fin
COMER	Beatrijs	Présidente	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
JEHOTTE	Raphaël	Vice-Président	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
ZAPPALA	Alessandro	Administrateur	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
REZKI	Fatiha	Administrateur	SLRB	OUI		28/04/2020	04/06/2020
SI M'HAMMED	Ahmed	Administrateur	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
DMAM	Aissa	Administrateur	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
RESNE	Erdem	Administrateur	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
DIERICKX	Ariane	Administratrice	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
FARKHOJASTEH	Shadi	Administratrice	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
WILLOCQ	Simon	Administrateur	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
LHICHOU	Brahim	Administrateur	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
BALMUKHANOVA	Nazgul	Administratrice	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
ROOBROEK	Emeline	Administratrice	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
CROECKAERT	Ann	Administratrice	SLRB	OUI		28/04/2020	Max 6 ans renouvelable
OPDECAM	Kevin	Commissaire du Gouvernement	SLRB	A renoncé aux jetons de présences		20/03/2020	

Nom	Prénom	Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence <sup>1</sup> (B)	Nombre de réunions <sup>2</sup>	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant (D)
DE PAUW	Brigitte	NON	600,00	2/5 <sup>2</sup>	NON		NON	
CUMPS	Fabrice	NON	900,00	3/5	NON		NON	
DELBART	Anne-Rosine	NON	99,16	1/3	NON		NON	
GREGOIRE	Sophie	NON	99,16	1/3	NON		NON	
FRESON	Pascal	NON	198,32	2/3	NON		NON	
LEPOIVRE	Sébastien	NON	99,16	1/3	NON		NON	
PIQUET	Yannick	NON	99,16	1/3	NON		NON	
GISTELINCK	Myriam	NON	0,00	0/3	NON		NON	
LIBERT	Valérie	NON	99,16	1/3	NON		NON	
DELAFAILLE	BOB	NON	198,32	2/3	NON		NON	
MARSO	Hicham	NON	198,32	2/3	NON		NON	
SAIDI	Fatiha	NON	198,32	2/3	NON		NON	
DOYEN	Hervé	NON	99,16	1/3	NON		NON	
LEMAIRE	Michel	NON	198,32	2/3	NON		NON	
VAN den HOVE	Quentin	NON	148,74	1/3	NON		NON	
RUTTEN	Pierre	NON	1487,40	10/13	NON		NON	

3

<sup>1</sup> Jeton de présence alloué :

- au Président et au Vice-Président, administrateur délégué : 300 euros bruts/séance ( avec un maximum de 40 réunions donnant droit à une rémunération),
- aux Commissaires du Gouvernement : 148,74 euros bruts/séance ( avec un maximum de 40 réunions donnant droit à une rémunération)
- aux Administrateurs : 99,16 euros bruts/séance ( avec un maximum de 30 réunions donnant droit à une rémunération)

<sup>2</sup> Réunions du C.A., CD et Comité restreint de concertation

- un CA s'est tenu par écrit. Il a été comptabilisé dans le nombre total des réunions mais n'a pas donné lieu à rémunération.

Nom	Prénom	Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence <sup>4</sup> (B)	Nombre de réunions <sup>2</sup>	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant (D)
COMER	Beatrijs	NON	10.800,00	38/41	NON		NON	
JEHOTTE	Raphaël	NON	10.200,00	36/41	NON		NON	
ZAPPALA	Alessandro	NON	793,28	8/10	NON		NON	
REZKI	Fatiha	NON	99,16	1/10	NON		NON	
SI M'HAMMED	Ahmed	NON	892,44	9/10	NON		NON	
DMAM	Aissa	NON	793,28	8/10	NON		NON	
RESNE	Erdem	NON	793,28	8/10	NON		NON	
DIERICKX	Ariane	NON	594,96	6/10	NON		NON	
FARKHOJASTEH	Shadi	NON	594,96	6/10	NON		NON	
WILLOCQ	Simon	NON	892,44	9/10	NON		NON	
LHICHOU	Brahim	NON	694,12	7/10	NON		NON	
BALMUKHANOVA	Nazgul	NON	793,28	8/10	NON		NON	
ROOBROEK	Emeline	NON	793,28	8/10	NON		NON	
CROECKAERT	Ann	NON	892,44	9/10	NON		NON	
OPDECAM	Kevin	NON	A renoncé aux jetons de présences	10/10	NON		NON	

#### 1 Jeton de présence alloué :

- au Président et au Vice-Président, administrateur délégué : 300 euros bruts/séance ( avec un maximum de 40 réunions donnant droit à une rémunération),
- aux Commissaires du Gouvernement : 148,74 euros bruts/séance ( avec un maximum de 40 réunions donnant droit à une rémunération)
- aux Administrateurs : 99,16 euros bruts/séance ( avec un maximum de 30 réunions donnant droit à une rémunération)

#### <sup>2</sup> Réunions du C.A., CD et Comité restreint de concertation

- un CA s'est tenu par écrit. Il a été comptabilisé dans le nombre total des réunions mais n'a pas donné lieu à rémunération.
- Deux jetons de présence sont payés à la Présidente et au Vice-président en 2021 pour des réunions tenues en 2020. ( Réunions du Comité de direction du 25 mai et 30 novembre 2020)

Nom	Prénom	Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C+D)	Réductions opérées <sup>1</sup> (E)	TOTAL (D-E)	Date du rapport
DE PAUW	Brigitte	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents - <b>rachat</b>		NON		
CUMPS	Fabrice	NON		NON		
DELBART	Anne-Rosine	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents - retour SLRB		NON		
GREGOIRE	Sophie	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents - <b>rachat</b>		NON		
FRESON	Pascal	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents- <b>Rachat</b>		NON		
LEPOIVRE	Sébastien	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents ( <b>en attente de décision : soit retour SLRB soit rachat - un suivi est fait par l'administration</b> )		NON		
PIQUET	Yannick	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents rachat		NON		
GISTELINCK	Myriam	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents - <b>Rachat</b>		NON		
LIBERT	Valérie	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents- Rachat		NON		
DELAFAILLE	BOB	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents -Rachat		NON		
MARSO	Hicham	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents ( <b>en attente de décision : soit retour SLRB soit rachat -un suivi est fait par l'administration</b> )		NON		
SAIDI	Fatïha	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents- <b>Rachat</b>		NON		
DOYEN	Hervé	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents - <b>Rachat</b>		NON		
LEMAIRE	Michel	NON		NON		
VAN den HOVE	Quentin	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents - <b>retour SLRB</b>		NON		

Nom	Prénom	Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C+D)	Réductions opérées <sup>1</sup> (E)	TOTAL (D-E)	Date du rapport
COMER	Beatrijs	NON		NON		
JEHOTTE	Raphaël	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents		NON		
ZAPPALA	Alessandro	NON		NON		
REZKI	Fatiha	NON		NON		
SI M'HAMMED	Ahmed	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents		NON		
DMAM	Aissa	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents		NON		
RESNE	Erdem	NON		NON		
DIERICKX	Ariane	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents -		NON		
FARKHOJASTEH	Shadi	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents		NON		
WILLOCQ	Simon	NON		NON		
LHICHOU	Brahim	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents		NON		
BALMUKHANOVA	Nazgul	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents-		NON		
ROOBROEK	Emeline	NON		NON		
CROECKAERT	Ann	IPAD pour une utilisation liée à l'exercice de sa fonction au sein du Conseil (prise de connaissance des dossiers soumis au Conseil via accès au logiciel de gestion électronique des documents -		NON		
OPDECAM	Kevin	NON		NON		
RUTTEN	Pierre	NON		NON		

<sup>1</sup> Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.

En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2 1, selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2, tirets 1 à 4 2. Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;
- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2, tirets 5 à 8 3. Cette réduction n'est pas limitée.

---

<sup>1</sup> *Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.*

<sup>2</sup> *Les mandats visés sont les suivants :*

1. *les bourgmestres et échevins*
2. *les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS*
3. *les conseillers communaux*
4. *les conseillers de CPAS*

<sup>3</sup> *Les mandats visés sont les suivants :*

1. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,*
2. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,*
3. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire,*
4. *toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.*

Liste des voyages des mandataires publics - article 7, § 1<sup>er</sup>, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Voyage	Date du voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date décision motivée de l'organe compétent	Date d'approbation par le Gouvernement, Collège réuni ou tutelle générale
AUCUN VOYAGE ORGANISE EN 2020						

N°	BE 0227.581.301		C-cap 15
----	-----------------	--	----------

## AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, § 1er, 5° du Code des sociétés et des associations :

Un document indiquant le montant afférent à l'exercice clôturé, des subsides en capitaux ou en intérêts payés ou alloués par des pouvoirs ou institutions publics :

La société a reçu un nouveaux subside en capital de 1.151.400,00 EUR pendant l'année 2020.